

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2025 à 19 h au bureau municipal situé au 1362, route 148, Campbell's Bay, Qc.

Présents : La Mairesse Larivière, les conseillers Denis Dubeau, John Stitt, Emile Morin, Terry Racine, Rick Frost et Courtney Harris.

Également présents : Directrice générale et greffière-trésorière, Julie Bertrand

Le quorum est atteint et La Mairesse Larivière préside la réunion.

*Il n'y a pas eu de déclaration de conflit d'intérêt de la part des membres du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

2025-06-85 Il est proposé par Emile Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 2 juin 2025.
Adopté à l'unanimité

Adoption du procès-verbal

2025-06-86 Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 5 mai 2025.
Adopté à l'unanimité

URBANISME

Inspecteur municipal

La directrice générale et greffière trésorière, Julie Bertrand a fait rapport au conseil au nom de M. Carle concernant les permis, les questions de planification et les certificats.

ROUTES ET ÉQUIPEMENTS

Vente des anciens docks

2025-06-87 Attendu que la municipalité a lancé un appel d'offres pour l'achat des anciens quais ;
Une offre a été reçue ;
Considérant que l'offre de 100 \$ a été soumise par M. Gerald Graveline ;
C'est pourquoi,
Il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement de vendre les vieux quais pour la somme de 100\$.
Adopté à l'unanimité

Achat de calcium en flocons

2025-06-88 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement d'autoriser l'achat de calcium en flocons. Cette dépense de 3200\$ est autorisée à même le poste budgétaire "routes-calcium" du budget prévisionnel 2025.
Adopté à l'unanimité

FINANCE/ADMINISTRATION

Paiement des comptes

2025-06-89 Proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant cette séance.

Adopté à l'unanimité

Factures mensuelles

Factures payées antérieurement : 2189.10\$

Factures à payer : 111 923,26\$

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, directrice générale de la Municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer les factures approuvées au montant de 114 112,36\$ pour le mois de juin 2025.

Signé : _____ Date: _____

Julie Bertrand, directrice générale et greffière-trésorière

Adopté

2025-06-90

CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ – NOUVEAU LOT 6 676 233

ATTENDU QUE la Municipalité de Campbell's a conclu une entente, avec la Municipalité de Litchfield, visant l'acquisition d'une parcelle de terrain identifié comme étant le nouveau lot numéro 6 676 233 du cadastre officiel du Québec;

ATTENDU QUE cette acquisition est requise dans le cadre de projets de développement municipal, notamment la construction d'une nouvelle caserne incendie conjointe avec la Municipalité de Litchfield;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la cession de ladite propriété et de signer l'acte notarié afin d'officialiser le transfert;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Litchfield procède à la cession du nouveau lot numéro 6 676 233 tel que décrit au plan cadastral, numéro de dossier 116569 préparé par Hubert Carpentier;

QUE la mairesse, Colleen Larivière et la directrice générale, Julie Bertrand, soient autorisées à signer, au nom de la Municipalité, l'acte de vente ou de cession notarié ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au notaire chargé de la préparation de l'acte afin de procéder à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Installation de panneaux d'arrêt à l'intersection des routes Sloan et Church

2025-06-91

Attendu que la municipalité a reçu une demande pour installer 2 panneaux d'arrêt aux coins ouest et est de l'intersection des chemins Sloan et Church ;

Considérant que la demande est fondée sur des préoccupations de sécurité ;

C'est pourquoi,

Il est proposé par Courtney Harris et résolu unanimement d'autoriser l'installation de 2 panneaux d'arrêt et de 2 panneaux d'arrêt avancé. Cette dépense est autorisée à même le poste budgétaire " signalisation " du budget prévisionnel 2025.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPAL POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE À LA MUNICIPALITÉ DE BRYSON

2025-06-92

ATTENDU QUE la Municipalité de Litchfield, en vertu d'une entente avec la Municipalité de Campbell's Bay, participe à l'organisation, au fonctionnement et à l'administration du Service de sécurité incendie de Campbell's Bay / Litchfield - SSICBL (CBLFD) ;

ATTENDU QUE les municipalités de Campbell's Bay, Litchfield et Bryson désirent conclure une entente intermunicipale, en vertu des

articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, pour la prestation de services de sécurité incendie sur le territoire de la municipalité de Bryson ;
CONSIDÉRANT que cet accord définit les obligations des parties, les modalités administratives et les contributions financières et matérielles ;
PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Litchfield adopte l'entente intermunicipale pour la prestation de services de sécurité incendie entre la municipalité de Campbell's Bay, la municipalité de Litchfield et la municipalité de Bryson, telle que présentée ;
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE La Mairesse, Colleen Larivière, et la directrice générale et greffière-trésorière, Julie Bertrand, soient par la présente autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité de Litchfield.
Adopté à l'unanimité

ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE À LA MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE DU GRAND CALUMET

2025-06-93

ATTENDU QUE la Municipalité de Litchfield, en vertu d'une entente avec la Municipalité de Campbell's Bay, participe à l'organisation, au fonctionnement et à l'administration du Service de sécurité incendie de Campbell's Bay / Litchfield - SSICBL (CBLFD) ;
ATTENDU QUE les municipalités de Campbell's Bay, Litchfield et de L'Île du Grand Calumet désirent conclure une entente intermunicipale, en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, pour la prestation de services de sécurité incendie sur le territoire de la municipalité de L'Île du Grand Calumet;
CONSIDÉRANT que cet accord définit les obligations des parties, les modalités administratives et les contributions financières et matérielles ;
PAR CONSÉQUANT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Litchfield adopte l'entente intermunicipale pour la prestation de services de sécurité incendie entre la municipalité de Campbell's Bay, la municipalité de Litchfield et la municipalité de L'Île du Grand Calumet, telle que présentée ;
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la mairesse, Colleen Larivière, et la directrice générale et greffière-trésorière, Julie Bertrand, soient par la présente autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité de Litchfield.
Adopté à l'unanimité

PARK/HALTE

Ouverture de la pataugeoire

2025-06-94

Il est proposé par Courtney Harris et résolu unanimement d'autoriser Blue Heron Landscaping à ouvrir la pataugeoire pour la saison. Cette dépense est autorisée à même le poste budgétaire "splashpad" du budget prévisionnel 2025.
Adopté à l'unanimité

*La Mairesse Larivière lit la correspondance.

SITE DE TRANSFERT

Règlement 2025-258 - Gestion des déchets ménagers et programmes divers

2025-05-95

ATTENDU QU'en vertu de l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47, 1), toute municipalité locale peut adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'IL EST NÉCESSAIRE DE RÉGLEMENTER LA GESTION DE LA STATION DE TRANSFERT MUNICIPALE ET L'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES, DU COMPOST ET DES MATIÈRES VALORISABLES (RECYCLAGE) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime qu'il est nécessaire et dans l'intérêt public de mettre en œuvre le présent règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et de présentation du 1er projet de règlement a été donné par Monsieur Emile Morin lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2025 à l'effet que ce projet de règlement soit soumis pour adoption ;

CONSIDÉRANT,

Le 1^{er} projet de règlement 2025-258 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 mai 2025.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Emile Morin que le règlement 2025-258 soit adopté selon la loi.

Adopté à l'unanimité

*Il est noté que les membres du conseil ont reçu des copies du règlement 2025-258 à l'avance, par conséquent la lecture du règlement est dispensée.

AJOURNEMENT

2025-06-96

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 50.

Adopté à l'unanimité

Colleen Larivière
La Mairesse

Julie Bertrand
Directeur général et greffière
Trésorier

